



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2023 - 31

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 04 avril 2023

**OBJET : AMÉNAGEMENT
CENTRE BOURG -
ACTUALISATION AP/CP 002**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON
F. RACINE FREIXENET M. CORNU C.
GEROUDET A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : STUBERT B. « pouvoir à
MEYRIER M. » DIANA C. « pouvoir à
BAARSCH C. » QUERNEC-GARIN C.
« pouvoir à GEROUDET A. » MATTERA A.
« pouvoir à ZANNI F. » CHANTELOT L.
« pouvoir à CHANTELOT C. »**

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n° 2022 - 72 du 11 octobre 2022 approuvant son règlement financier pour la commune ;

Vu la délibération n° 2022 - 28 du 12 avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'aménagement du centre bourg ;

Vu la délibération n° 2022 - 86 du 13 décembre 2022 décidant la modification d'une autorisation de programme pour l'aménagement du centre bourg ;

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur les autorisations de programme et crédits de paiement pour le vote du budget principal primitif 2023 ;

Considérant la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° 002 - l'aménagement du centre bourg et crédit de paiement ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 074-217400704-20230411-D2023_31-DE



Il est proposé au conseil municipal,

D'approuver la modification du montant de l'autorisation de programme n° 002 - aménagement centre bourg,

D'approuver la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC	ARTICLE	RÉALISÉ 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
4 353 500 €	2315-116	56 500 €	1 326 000 €	1 366 000 €	1 605 000 €

De préciser que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du montant de l'autorisation de programme n° 002 - aménagement centre bourg,

APPROUVE la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC	ARTICLE	RÉALISÉ 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
4 353 500 €	2315-116	56 500 €	1 326 000 €	1 366 000 €	1 605 000 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2023.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

Le maire
Pascale MORIAUD

